



Projet financé par
l'Union européenne

PROJET EUROMED JUSTICE III



COMPOSANTE II : RÉOLUTION DES CONFLITS TRANSFRONTALIERS EN MATIÈRE FAMILIALE

**Premier séminaire de formation : « Résolution des conflits transfrontaliers
en matière familiale : la législation internationale, européenne et nationale »**

Rome (IT), du 22 au 24 octobre 2013

CONCLUSIONS FINALES

Le premier séminaire de formation sous la composante « Résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale » du projet EuroMed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenu du 22 au 24 octobre 2013 à Rome (IT).

Parmi les participants, il y avait les membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie. Les orateurs venaient d'Allemagne, d'Italie et de Jordanie. Parmi les orateurs, il y avait aussi un représentant du Service Relations extérieures de l'Unité Justice civile, Direction générale Justice, Commission européenne ; et un représentant de la Conférence de La Haye de droit international privé.

Le séminaire de formation fut ouvert par Simona Ranalli, Gestionnaire de programmes, Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid, Commission européenne ; Maria Luisa Fichera, Directrice du Projet "CORMS", Ministère des Affaires étrangères, DGCS, et Coordinatrice Nationale pour l'Italie du Projet Euromed Justice III ; et Andrés Salcedo Velasco, chef d'équipe du Projet Euromed Justice III, qui souhaitèrent la bienvenue aux participants. La clôture du séminaire a été assurée également par Mme Fichera, Mme Ranalli et M. Andrés Salcedo Velasco.

Le contexte général, le contenu et la structure des séminaires de formation qui se tiennent dans le cadre de cette composante, y compris l'approche générale et les principales questions proposées pour la discussion, furent introduits par le chef d'équipe et par le responsable de formation du projet EuroMed Justice III, M. José María Fernández Villalobos.

Ensuite les participants ont pris la parole pour se présenter et présenter la situation actuelle dans les pays du Voisinage Sud dans les questions abordées et de leur politique législative concernant la ratification de conventions internationales dans ce domaine.

Six exposés thématiques ont été présentés au cours du séminaire : « Travail réalisé au cours de la 1ère phase du projet par rapport à la question de la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale. Référence spéciale au Manuel de bonnes pratiques dans le cadre des conflits transfrontaliers en matière familiale, et plus particulièrement des conflits familiaux transfrontières relatifs à la responsabilité parentale. » ; « Aperçu de la législation actuellement en vigueur. Référence spéciale au travail réalisé par la Conférence de La Haye en matière de contentieux portant sur les conflits familiaux transfrontières. Les initiatives législatives en chantier au niveau international. » ; « Aperçu général des réseaux opérant dans le domaine des conflits transfrontaliers en matière familiale. » ; « Procédures concernant les conflits transfrontaliers en matière familiale dans le droit de l'Union européenne. » ; « Violence familiale et violence de genre : leur influence dans les conflits transfrontaliers en matière familiale. Droit pénal, droit civil et droit de la famille ; impacts et problèmes de procédure. L'expérience de l'UE. » ; « L'intérêt supérieur de l'enfant : les différentes approches par rapport au contenu de l'intérêt supérieur (éducation, sécurité, contact avec les parents, environnement, etc.) et leur évaluation. Approche internationale. ».

Au cours de ces exposés, les différents orateurs ont analysé les différentes approches par rapport aux questions abordées, surtout d'un point de vue pratique, ainsi que le cadre juridique international. Au cours du séminaire, on a également examiné une étude de cas et organisé un atelier.

Etant donné les objectifs de ce séminaire de formation et compte tenu des débats et discussions tenus pendant ce séminaire, les participants ont eu l'occasion de :

- Examiner pendant trois jours, et sous l'angle international, les différentes questions inscrites à l'ordre du jour du séminaire.
- Se tenir informés de la situation actuelle et des développements futurs dans chaque pays partenaire du Voisinage Sud par rapport aux questions traitées par ce séminaire et mener un débat fructueux sur l'état des lieux dans ce domaine dans les pays partenaires du Voisinage Sud, tout en présentant leur expérience ainsi que leur cadre juridique respectifs
- Renforcer davantage la coopération entre les partenaires euro-méditerranéens dans le domaine de la justice.
- Explorer les moyens de promouvoir davantage un échange de connaissances, expériences et bonnes pratiques.
- Avoir un meilleur aperçu du cadre international actuel par rapport à la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale.

- Discuter des principaux problèmes rencontrés dans ce domaine et des perspectives futures en la matière.
- Mener une discussion approfondie et avoir une approche pratique du travail réalisé par la Conférence de La Haye en matière de contentieux portant sur les conflits familiaux transfrontières.
- Discuter de la composition, du rôle et du travail des réseaux qui opèrent dans le domaine de la résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale.
- Analyser d'un point de vue à la fois théorique et pratique les procédures liées aux conflits transfrontaliers en matière familiale dans le droit de l'Union européenne.
- Avoir une discussion approfondie et une approche pratique de l'influence de la violence familiale et de la violence de genre dans les conflits transfrontaliers en matière familiale, avec une référence spéciale au droit pénal, droit civil et droit de la famille, et à leurs impacts de procédure et à leurs problèmes tels qu'ils ressortent de l'expérience de l'UE.
- Recevoir la liste de la documentation de référence sur les questions examinées afin de faciliter les discussions et les débats au cours du séminaire de formation.

Les participants sont reconnaissants à l'Italie, pays d'accueil, à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, et à l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet pour l'organisation de ce séminaire.

Les participants présents pendant la lecture de ce document approuvent les conclusions de ce séminaire.

Rome, le 24 octobre 2013